

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-07

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 avril 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le trois avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 30 mars 2023

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Franck BOUVARD, Mme Florence PIRAT, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Vincent Guichardan et Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal)

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 - (BUDGET GENERAL)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341.1 à L2343.2,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles R.241-1 à R241-33,

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à Montrevel-en-Bresse et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du Receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gary Leroux,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jérôme Chavanel

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 12/04/2023  
Publiée le 14/04/2023

Le Maire,  
G LEROUX

Le Maire,

Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20230403-2023-07-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023